



Premiers pas pour comprendre la politique



Eveil politique

Tunis – Tunisie
Avril 2011

Premiers pas pour comprendre la politique



La base de la base



La révolution populaire de janvier 2011 a fait naître un espoir pour l'instauration d'une démocratie.



Qu'est-ce que la démocratie ?

- L'origine du mot "démocratie" vient du grec "*démos kratos*" qui signifie "pouvoir du peuple".
- La démocratie est le système politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté).
- "Elle est le gouvernement de la majorité dans le respect des minorités".
- Elle se base sur plusieurs principes tels que la liberté des individus, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, l'Etat de droit...
- Un Etat de droit est un système juridique dans lequel chacun est soumis au respect du droit, du simple individu jusqu'à la puissance publique.

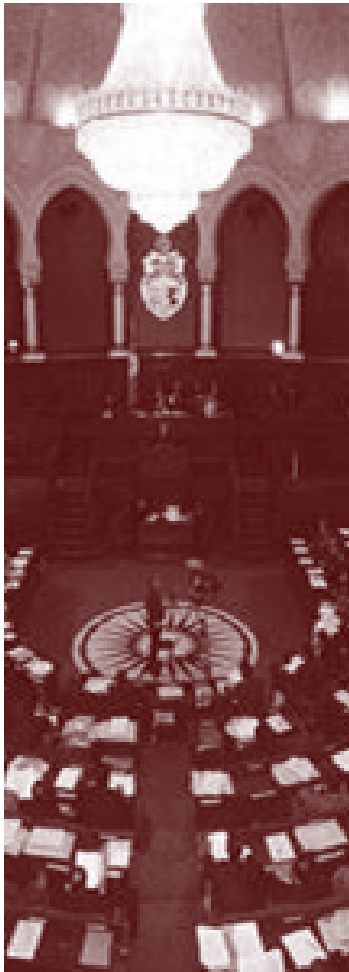


UNI
Universitaires
Indépendants

Pour réussir à instaurer une vraie démocratie en Tunisie et rompre avec l'ancien régime politique, des élections seront organisées le 24 juillet 2011 pour permettre au peuple d'élire une Assemblée Constituante.

Qu'est-ce que l'Assemblée Constituante (المجلس التأسيسي)?

- Elle est élue par le peuple.
- Elle est chargée d'élaborer la Constitution.
- Elle exerce le pouvoir constituant
- Elle est *ad hoc* et disparaît lorsque sa mission originale est achevée.



Qu'est-ce qu'une Constitution (الدستور) ?



La Constitution est le texte suprême du droit de l'Etat qui définit :

- Les droits et les libertés des citoyens
- L'organisation et la séparation des pouvoirs politiques
- L'articulation et le fonctionnement des différentes institutions qui composent l'Etat

Qu'est-ce qu'un Etat (الدولة) ?



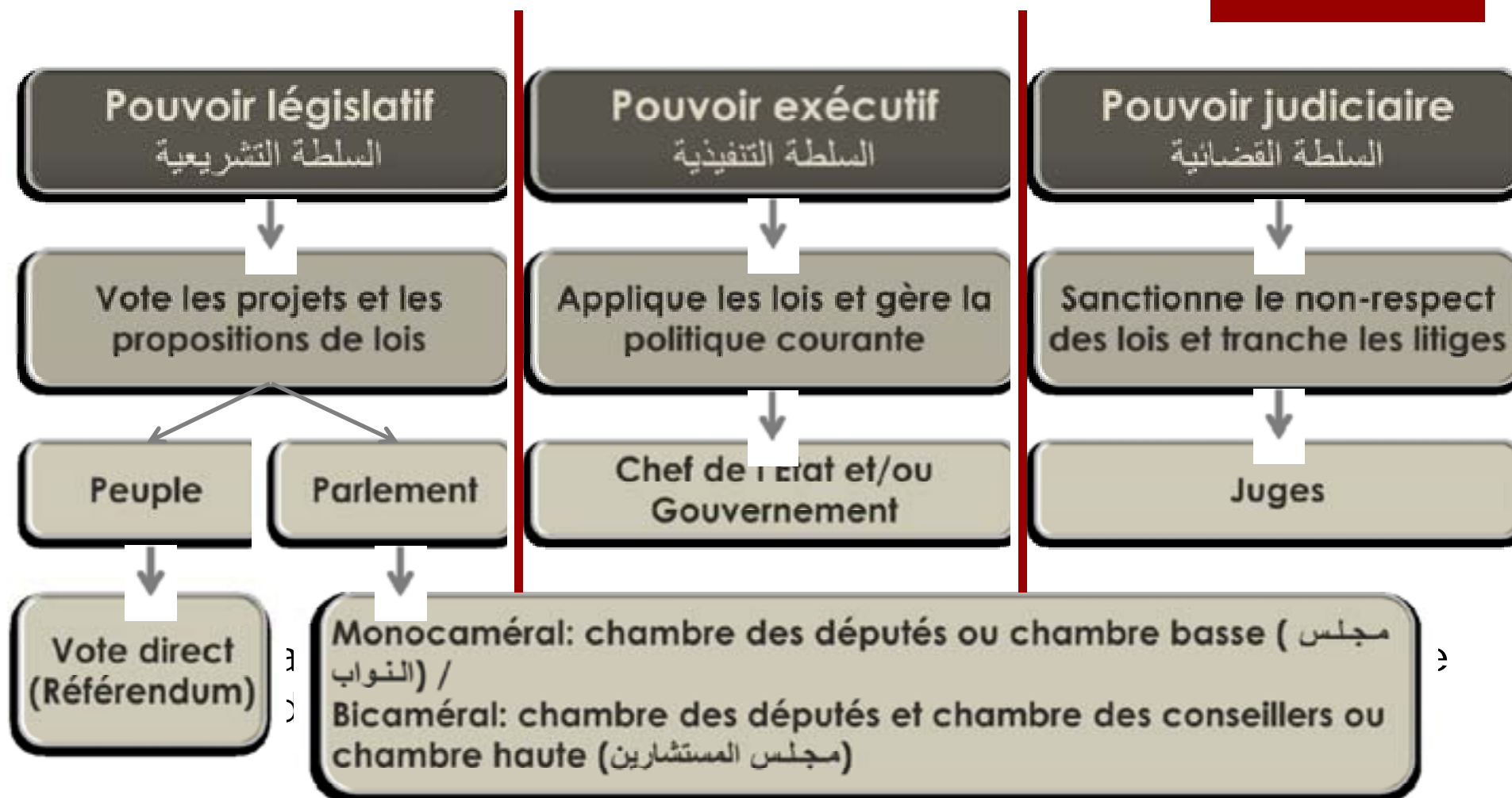
Un Etat est une entité politique constituée :

d'un territoire délimité par des frontières

d'une population

d'un pouvoir institutionnalisé

Quels sont les pouvoirs de l'Etat ?



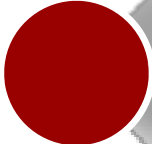
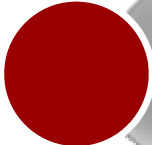
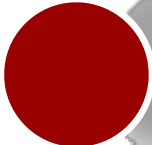
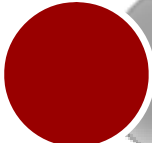
Comment l'Etat peut exercer le pouvoir ?



- Il existe deux formes d'exercice du pouvoir politique :
 - les formes héréditaires : Empire ou Monarchie
 - les formes non-héréditaires : République (Les gouvernants sont élus par le peuple, ou par une partie de celui-ci).
- Le mode d'organisation de la République dépend du régime politique choisi.
- Un régime politique est l'articulation entre les trois pouvoirs de l'Etat (législatif , exécutif et judiciaire).

Quels sont les différents types de régimes politiques (الأنظمة السياسية)?



-  Régime parlementaire
(النظام البرلماني) Exemple : Italie, Allemagne
-  Régime présidentiel
(النظام الرئاسي) Exemple : Etats-Unis
-  Régime mixte Exemple : Pologne, France
-  Régime d'assemblée
(النظام المجلسي) Exemple : Suisse

Quels sont les différences entre les régimes politiques ?



Régime parlementaire

Séparation souple des pouvoirs

Le Chef de l'Etat ne participe pas à l'exercice du pouvoir, mais peut dissoudre l'Assemblée

Le gouvernement est responsable devant le Parlement qui peut le renverser (motion de censure)

Les citoyens participent directement aux votes des lois et aux choix de leurs chefs

Le Chef de l'Etat choisit le Chef du gouvernement au sein de la majorité parlementaire

Régime présidentiel

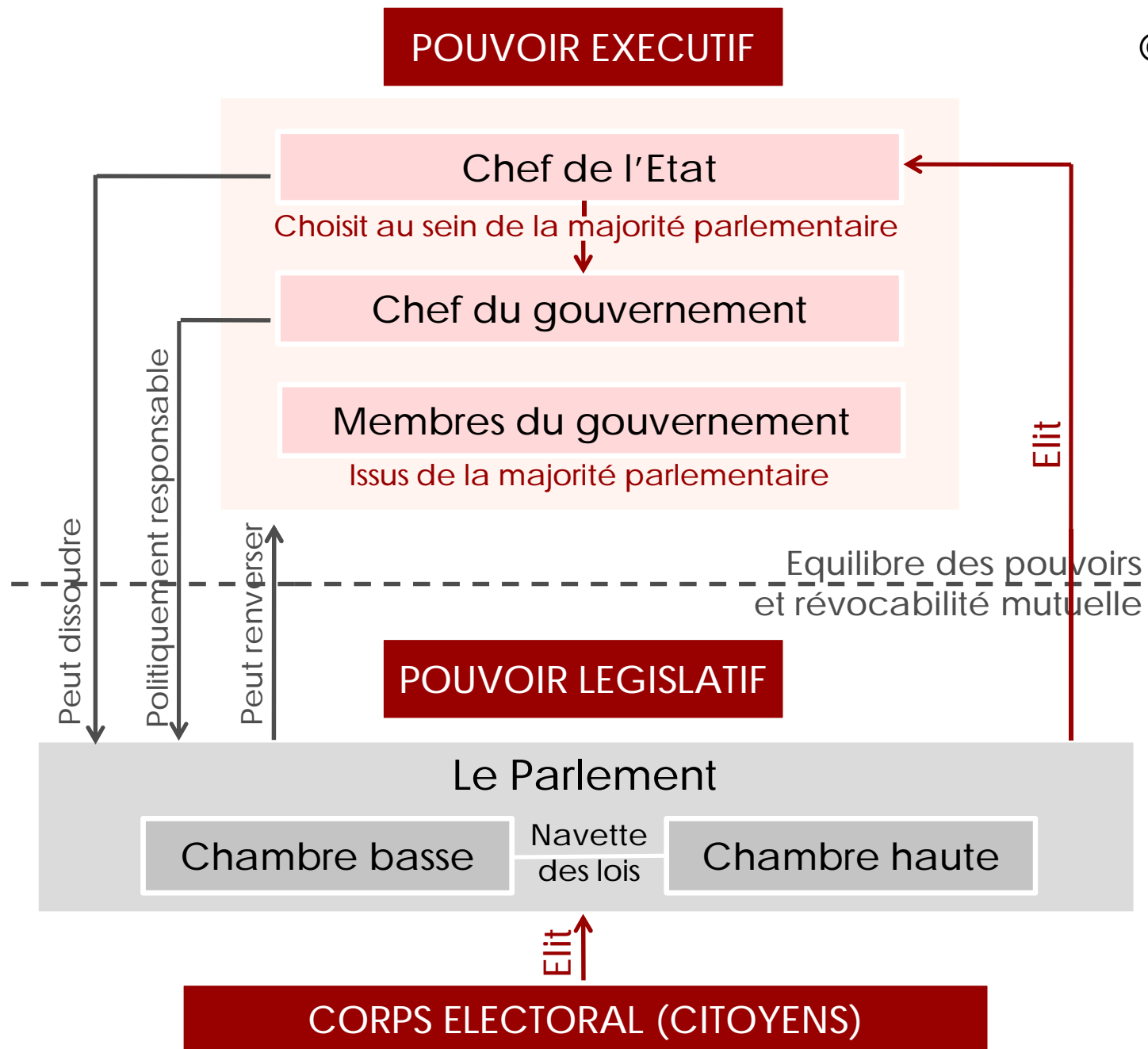
Séparation rigide des pouvoirs

Le Chef de l'Etat a des prérogatives et des pouvoirs propres, mais ne peut pas dissoudre l'Assemblée

Le gouvernement et le Parlement sont totalement indépendants l'un de l'autre

Les citoyens exercent leur pouvoir par le choix d'un président et de représentants au Parlement

Le Chef de l'Etat nomme le Chef du gouvernement indépendamment de la majorité parlementaire



Régime parlementaire

POUVOIR EXECUTIF

Chef de l'Etat et du
gouvernement

Désigne

Premier Ministre
Membres du gouvernement

Séparation
des pouvoirs

POUVOIR LEGISLATIF

Le Parlement

Chambre basse

Navette
des lois

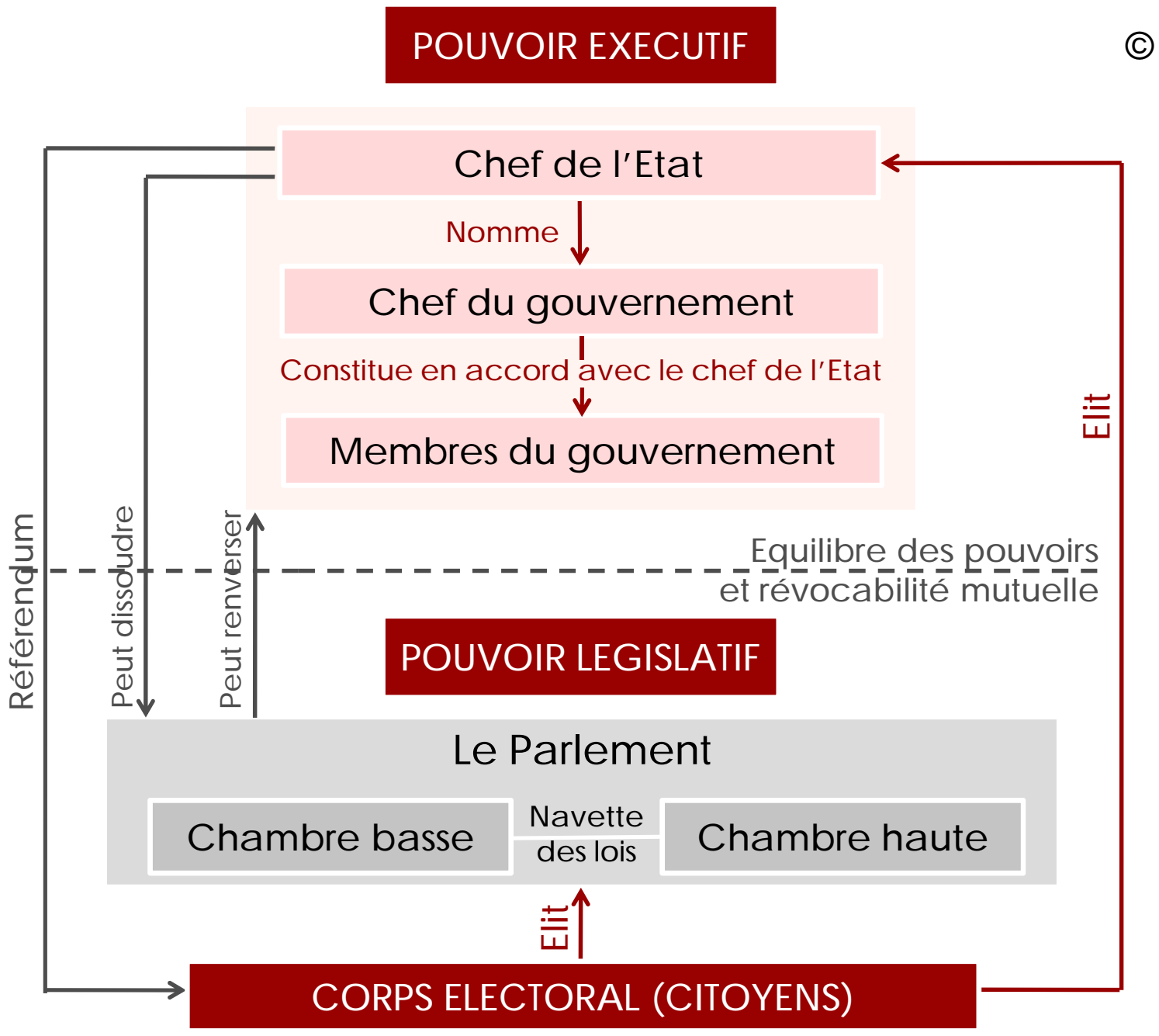
Chambre haute

CORPS ELECTORAL (CITOYENS)

Elit

Régime présidentiel





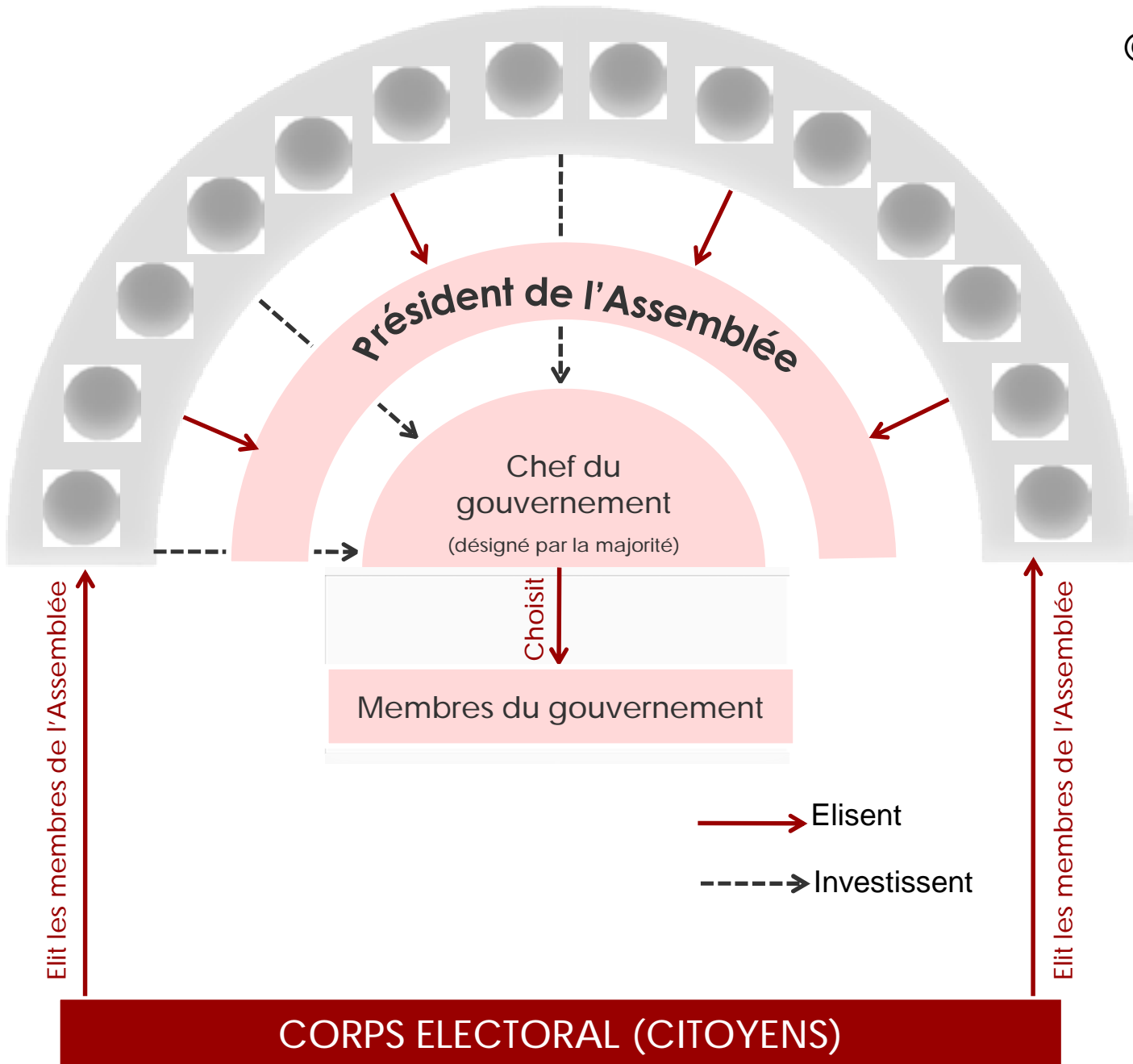
Régime mixte

©

Le régime d'assemblée (النظام المجلسي)



- C'est ce régime qui entrera en vigueur en Tunisie avec les élections de l'Assemblée Constituante en juillet 2011.
- C'est un régime dans lequel une Assemblée unique exerce le pouvoir au nom de la Nation. L'Assemblée domine tous les pouvoirs.
- Le pouvoir exécutif est le commis de l'Assemblée, nommé et révoqué à volonté. L'exécutif est donc subordonné à l'Assemblée.
- Le Président de l'Assemblée est élu par l'Assemblée. Le Premier Ministre est investi par la majorité de l'assemblée et forme son gouvernement.
- L'Assemblée peut donner des ordres au pouvoir exécutif.



©

Régime d'assemblée

Premiers pas pour comprendre la politique



Les partis politiques

Qu'est-ce qu'un parti politique (حزب سياسي) ?



- C'est un groupe de personnes qui partagent les mêmes opinions et qui s'associent dans une organisation.
- Son objectif est d'exercer le pouvoir et de mettre en œuvre un projet politique ou un programme commun.
- En Tunisie, une nouvelle loi sur les partis politiques va être promulguée. Elle devra notamment définir :
 - Leur code de déontologie : selon l'ancienne loi 88-32 (art.2), les partis doivent bannir toute violence, fanatisme, racisme et discrimination.
 - Leur mode de financement : selon l'ancienne loi 88-32 (art.16), les partis ne doivent recevoir aucune aide de l'étranger.

Qu'est-ce que le monopartisme ?



Situation d'un Etat où un seul parti exerce le pouvoir effectif. Plusieurs cas de figures sont possibles :

- La loi n'autorise l'existence que d'un seul parti, celui du gouvernement (parti unique). **Exemple : l'URSS avant 1991.**
- Les partis minoritaires peuvent être tolérés s'ils ne remettent pas en question la domination du parti au pouvoir. **Exemple : la Tunisie avec le RCD avant le 14/01/2011.**
- Un parti défend un programme suffisamment consensuel pour que la majorité des électeurs l'accepte, sur une longue période, dans le respect des règles démocratiques. **Exemple : Parti social démocrate en Suède, Parti libéral démocrate au Japon.**

Qu'est-ce que le bipartisme ?



Situation politique où seulement deux partis politiques sont en mesure d'obtenir la majorité et de gouverner en alternance.

- C'est le cas des pays de tradition anglo-saxonne. **Exemple : les Etats-Unis avec les Démocrates contre les Républicains.**
- Quand il existe de nombreuses tendances politiques, on assiste souvent à une bipolarisation, c'est-à-dire à des alliances électorales avec les deux principaux partis, seul moyen pour les petits partis d'accéder au gouvernement. **Exemple : la France autour de l'UMP et du Parti Socialiste.**

Qu'est-ce que le multipartisme ?



Situation où plus de deux partis politiques coexistent. C'est le cas :

- Au **Canada** où il existe, à côté des 2 partis dominants, un troisième parti possédant un certain poids électoral mais n'ayant encore jamais exercé le pouvoir.
- En **Finlande**, où il existe un système tripartite stable, dans lequel chacun a pu arriver alternativement en tête des élections.
- Il est rare que 4 partis coexistent et forment des gouvernements indépendants, car dans ce cas le multipartisme serait source d'instabilité gouvernementale.

Qu'est-ce qu'un échiquier politique ?



- C'est la représentation des partis politiques d'un Etat sur une échelle de positionnement.
- Il permet par exemple de classer les partis politiques, sur une seule dimension, de l'extrême gauche à l'extrême droite.
- Mais, il existe des échiquiers politiques à plusieurs dimensions, prenant en compte d'autres notions nationalistes, libérales, ...
- Ce classement est le plus souvent le reflet d'une opinion commune ; certains partis refusent d'apparaître dans la case où ils sont généralement classés.

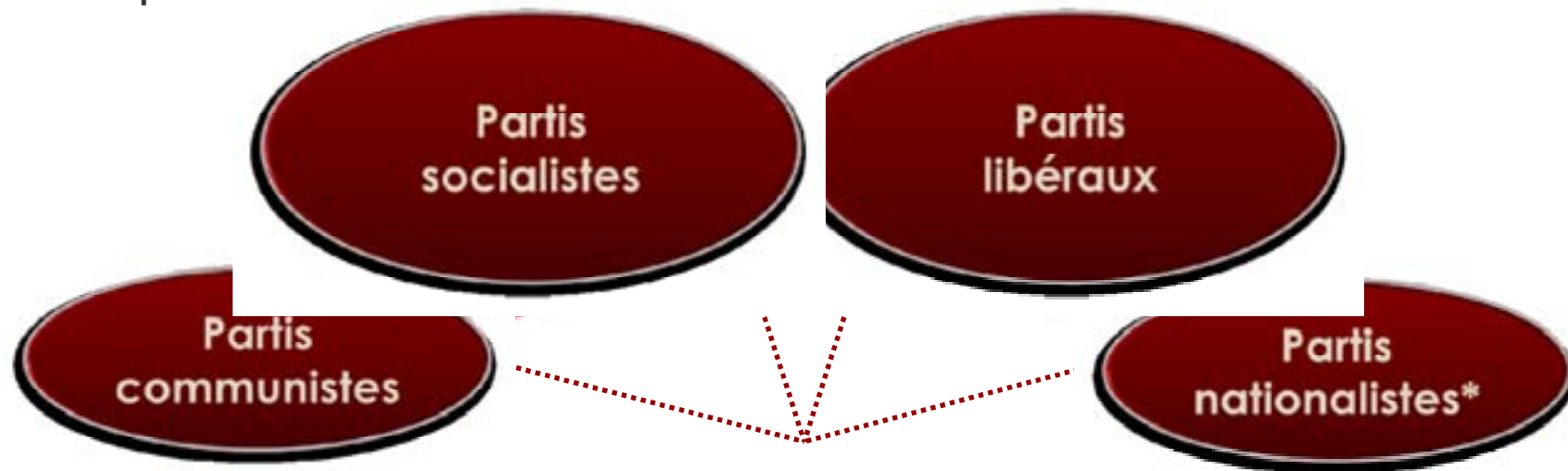
Echiquier politique à 1 dimension

Clivage Droite/Gauche



Les appellations “Droite” et “Gauche” correspondent à l'origine à la place occupée en France par chaque groupe politique dans l'hémicycle du Parlement, vue par le Président de l'Assemblée.

Exemple de la France*



L'échiquier politique en Tunisie présente une configuration différente.

Par exemple, les partis nationalistes en Tunisie peuvent être de droite ou de gauche.



LE COMMUNISME (الشيوعية)

- Le communisme est une conception de société sans classe, une organisation sociale sans Etat.
- Il s'agit d'une théorie fondée sur la possession commune des moyens de production.
- Il est difficile à appliquer en raison de la disparition des libertés économiques et individuelles que peut entraîner la propriété collective.
- Exemples :
 - Corée du Nord
 - Roumanie sous Ceaucescu
 - Chine sous Mao Zedong



LE SOCIALISME (الإشتراكية)

- Dans sa forme extrême (définition réformiste), le socialisme est une idéologie prônant la propriété collective des moyens de production.
- Dans sa forme actuelle la plus répandue (définition social démocrate), il désigne une idéologie prônant des réformes sociales pour améliorer la condition des salariés. L'État serait propriétaire des moyens de production les plus importants.
- Exemples :
 - Régimes d'Europe de l'Est (entre 1945 et 1989) : Dictature.
 - Espagne : Social-démocratie.



LE LIBÉRALISME

(الليبيرالية)

- Le libéralisme politique repose sur l'égalité civile des individus.
- Le libéralisme économique est une doctrine qui défend la liberté du marché. Elle repose sur la volonté de limiter l'action de l'Etat.
- Libéralisme économique et libéralisme politique ne coïncident pas toujours.



LE NATIONALISME

(القومية)

- Le nationalisme repose sur un sentiment de vif attachement à la Nation.
- L'intérêt national prime sur toutes les autres considérations (intérêts particuliers ou intérêts des autres nations) dans les relations internationales.
- Exemple : idéologie prônée par le Front National en France

Premiers pas pour comprendre la politique



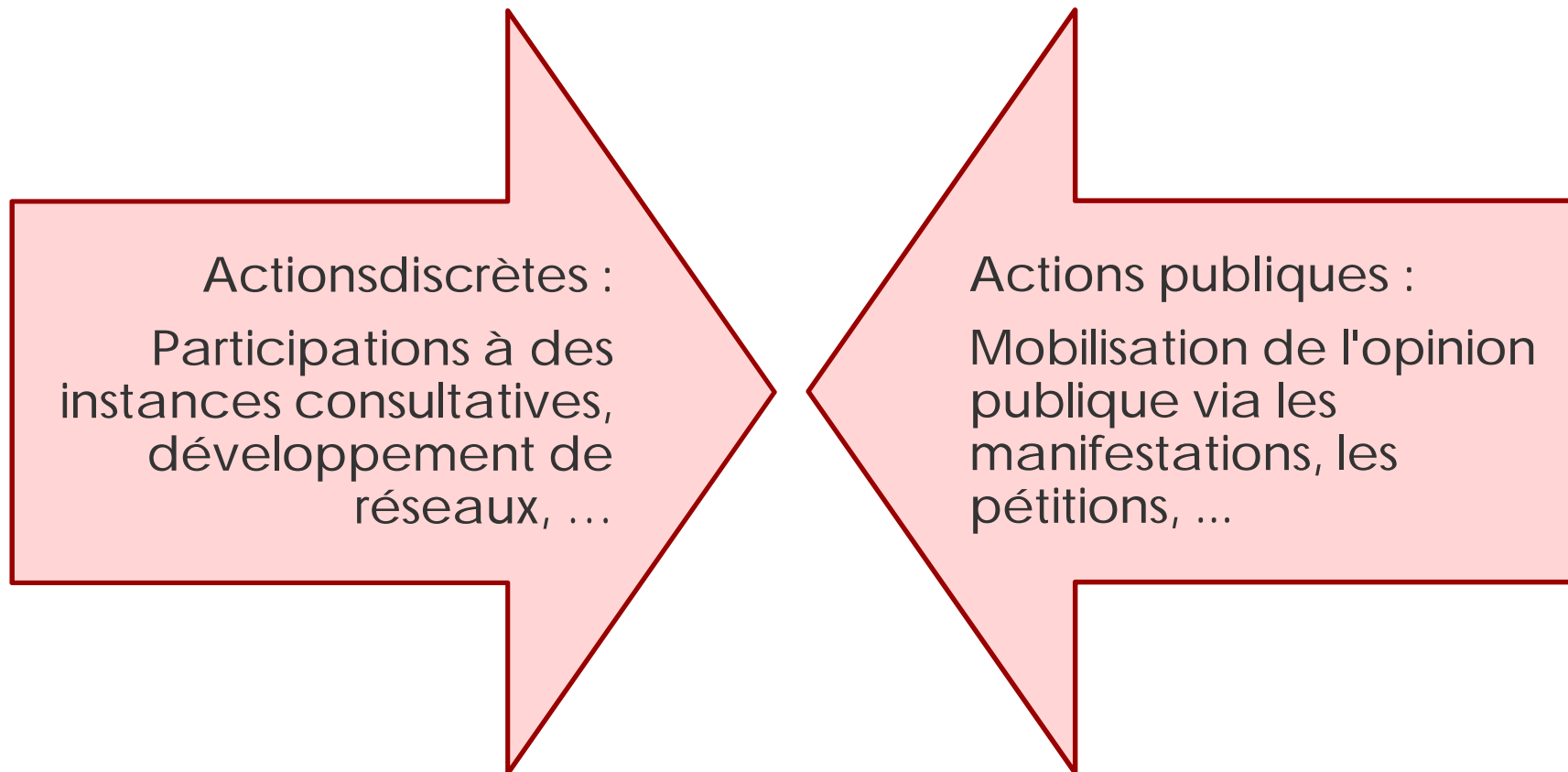
Les groupes de pression

Qu'est-ce qu'un groupe de pression (مجموعات الضغط) ?



- C'est une forme d'expression démocratique, qui permet de surveiller voire de réguler les actions politiques, sociales et économiques des autorités publiques.
- Il pourrait s'agir d'un groupement de personnes (physiques et/ou morales) doté d'une structure et exerçant une pression sur les autorités publiques en place.
- Son objectif est de défendre des intérêts particuliers de nature financière, sociale, économique, ou encore humanitaire.

Quels sont leurs modes d'action ?



Actions discrètes :

Participations à des instances consultatives, développement de réseaux, ...

Actions publiques :

Mobilisation de l'opinion publique via les manifestations, les pétitions, ...

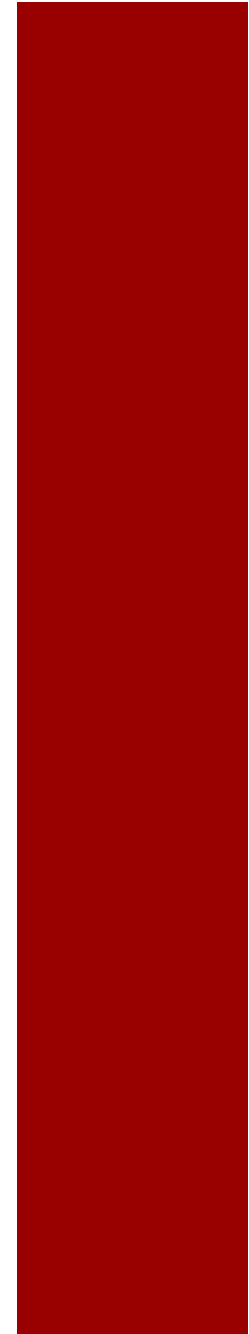
Exemples de structures susceptibles de jouer le rôle de groupes de pression



- Les médias
- Les syndicats
- Les associations et organisations non gouvernementales
- Les chambres de commerce
- Les organisations professionnelles

Les groupes de pression...

... Expériences tunisiennes



L'UGTT (الإتحاد العام التونسي للشغل)



- C'est une organisation syndicale nationale indépendante, créée par FarhatHached le 20 janvier 1946.
- Son objectif est de défendre les intérêts et les droits des travailleurs syndiqués et d'améliorer leur situation économique et sociale.

2 faits marquants des militants syndicalistes



Fait n° 1

- Le jeudi noir, ou les évènements du 26 janvier 1978 : première grève générale paralysant totalement le pays et marquant la volonté de l'UGTT d'être autonome par rapport au pouvoir (le Parti Socialiste Destourien).

Fait n° 2

- Durant la révolution de janvier 2011, appel à une très forte mobilisation nationale et après la chute de Ben Ali, soutien à deux reprises d'un sit-in de plusieurs jours sur la Place du Gouvernement à Tunis, pour remanier puis faire chuter les deux gouvernements Ghannouchi.

Les associations

- On comptait plus de 9 000 associations avant janvier 2011.
- Plus de la moitié était factice, l'autre moitié n'exerçait pas suffisamment de pression.
- Parmi les plus citées :
 - LTDH : Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (1976).
 - ATFD : Association Tunisienne des Femmes Démocrates (1989).
- Depuis le 14 janvier 2011, un grand nombre d'associations a vu le jour, engagées dans leur majorité, dans l'action citoyenne, d'autres dans l'humanitaire et le social.

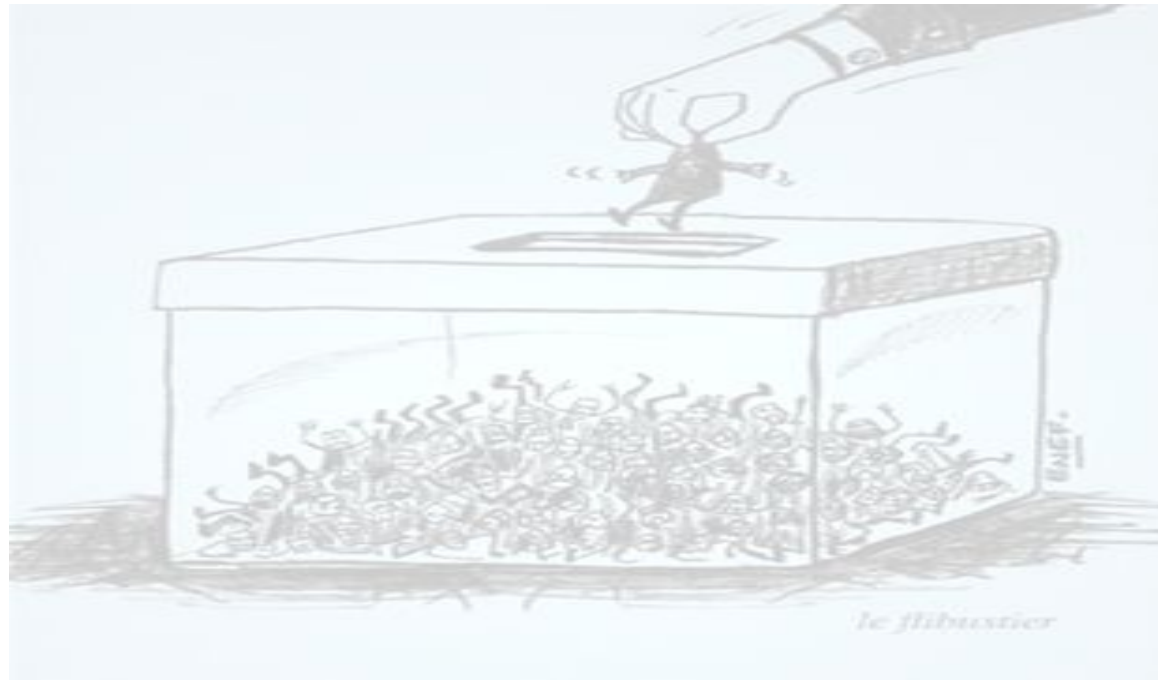




Internet et les réseaux sociaux

- La Tunisie, c'est près de 4 millions de personnes connectées à internet, dont plus de 2 millions sur Facebook !
- Facebook et Twitter ont été un outil de mobilisation des masses, pour les manifestations anti-gouvernementales ou pour la défense de certaines causes (condition des femmes, laïcité, ...).
- Les blogs ont également été un moyen de dénonciation de la dérive du pouvoir et ont révélé un grand nombre de “cyber-militants”.
- Blogs et réseaux sociaux continuent de jouer un rôle déterminant dans la diffusion de l'information et la vigilance citoyenne face à des mesures et des décisions prises par les autorités publiques.

Premiers pas pour comprendre la politique



Les types de suffrage

Qu'est-ce que le suffrage(الانتخاب)?



Le suffrage est :

- Une voix
- Un vote

Par lequel, le citoyen participe :

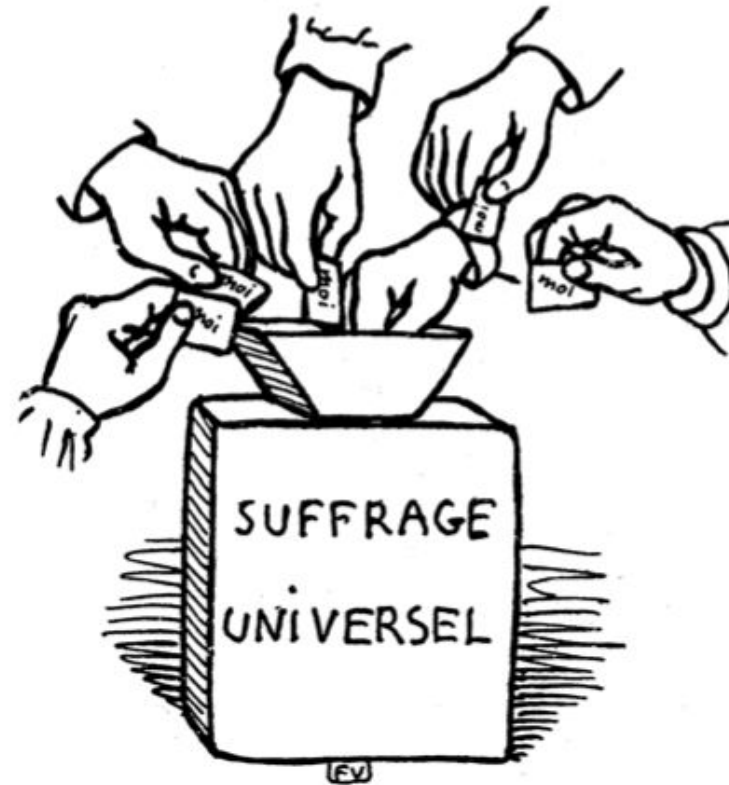
- au choix de ses représentants
- à la prise de décisions

Il se prononce dans un sens déterminé

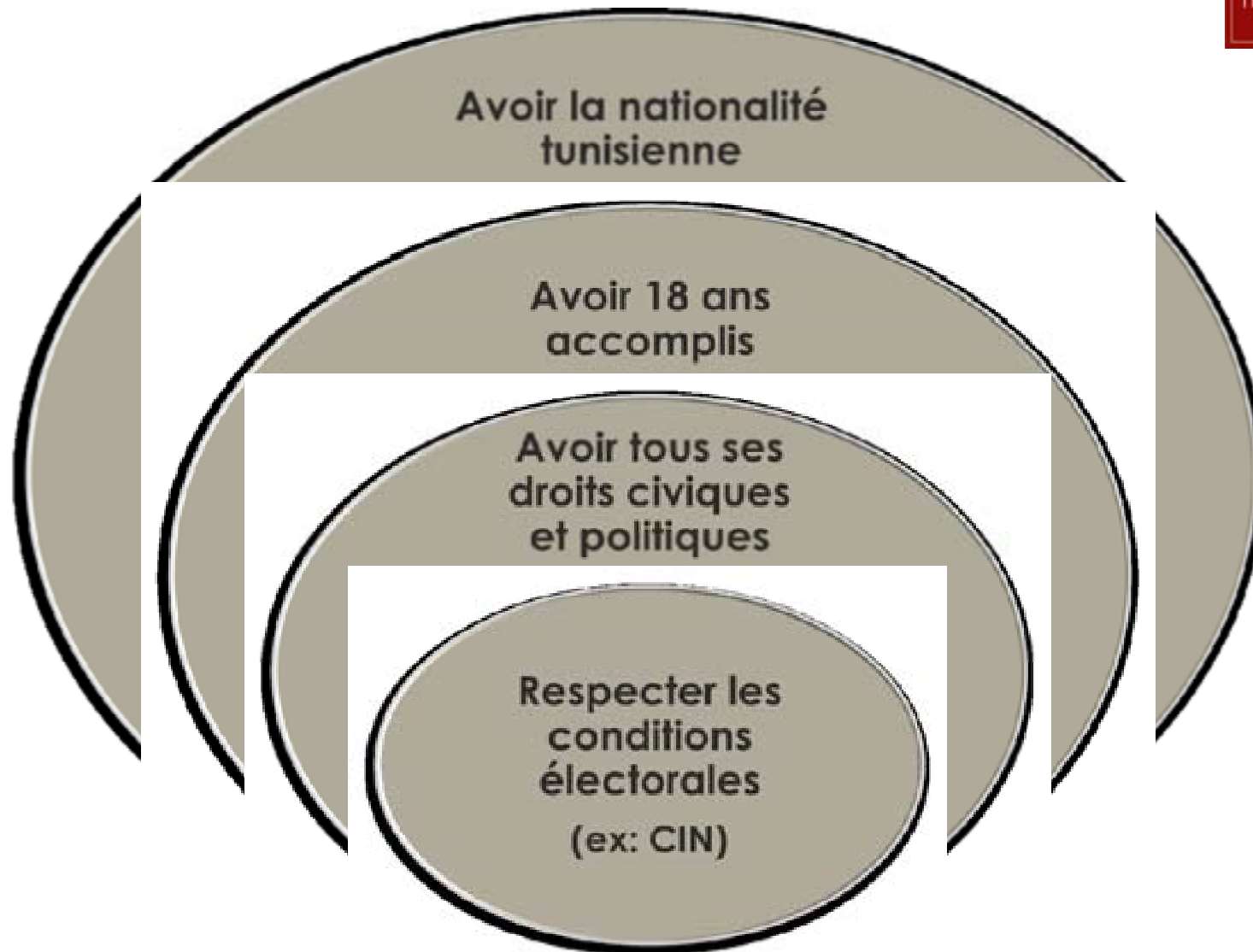
Qu'est-ce qu'un suffrage universel?



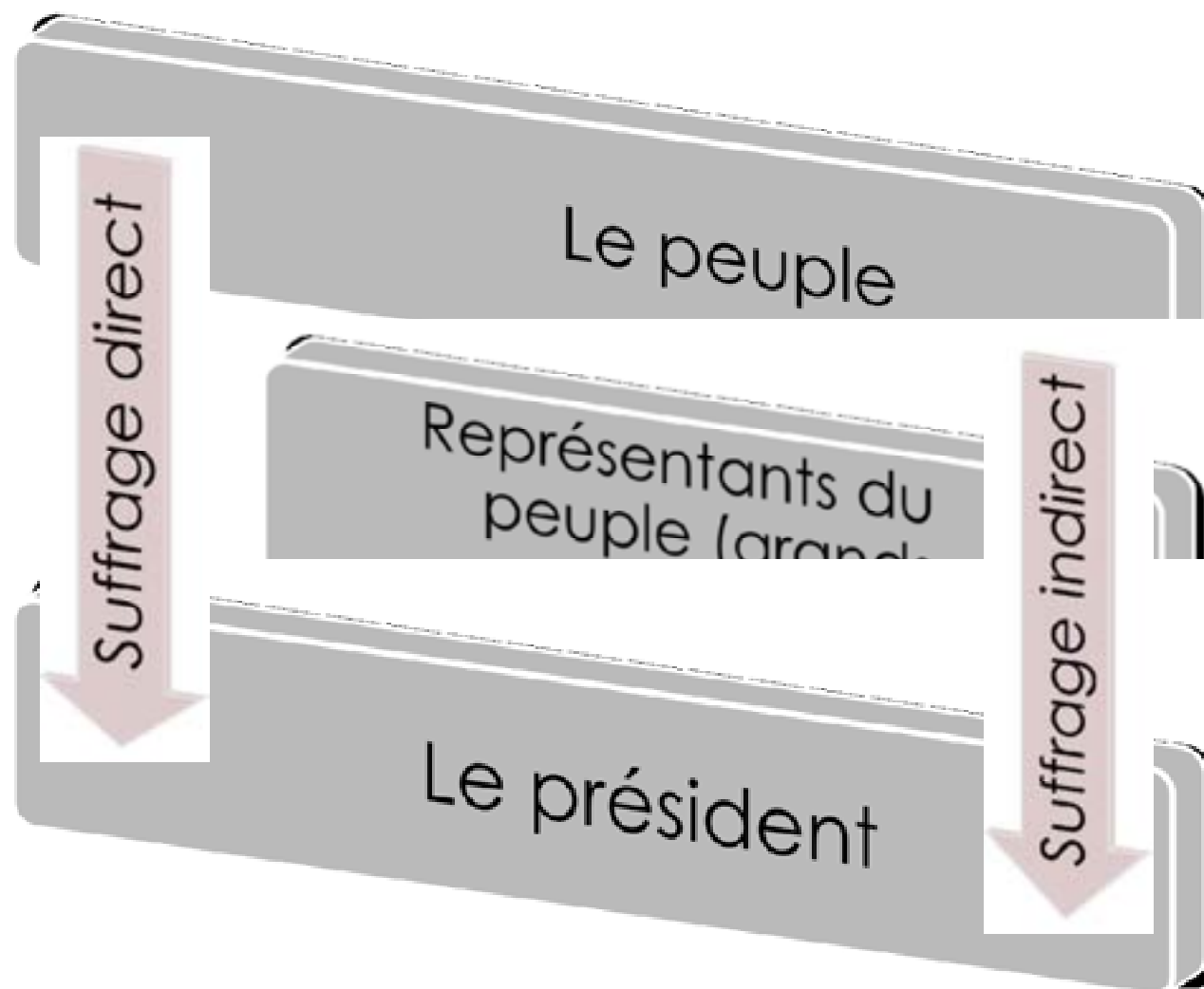
Le suffrage universel est celui qui reconnaît le droit de vote à tous les citoyens



Que faut-il pour voter en Tunisie ?



Suffrage direct ou indirect ?



Qu'est-ce que l'inéligibilité (عدم التأهل للترشح) ?



- C'est une décision prise par le code électoral.
- Elle stipule que certaines personnes sont dans l'incapacité de briguer un mandat électoral (elles ne peuvent être candidates à une élection).
- Les causes d'inéligibilité peuvent être :
 - Légales
 - Judiciaires

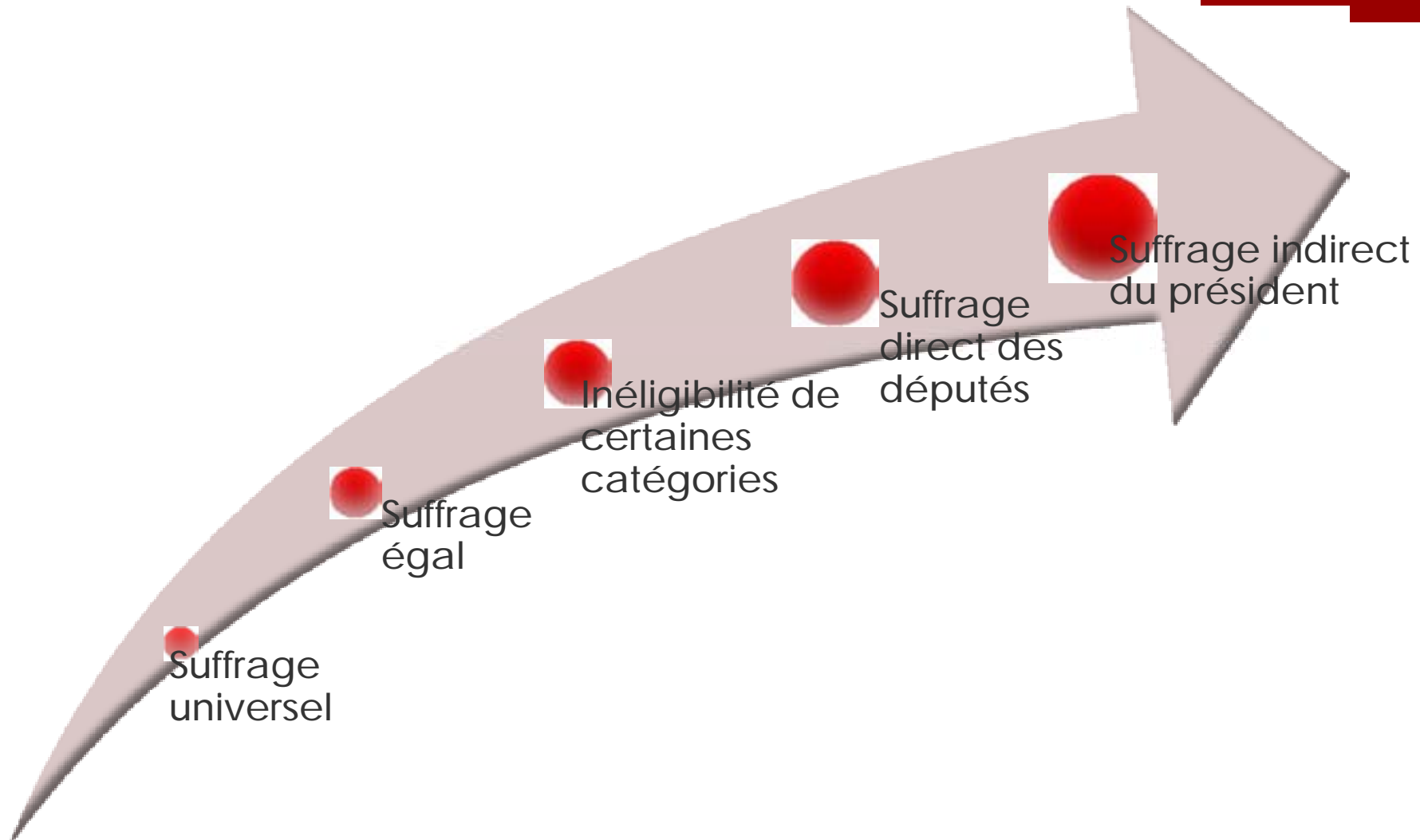
Qu'est-ce que la parité (التنصف) ?



- C'est une disposition de la loi électorale.
- La parité est une mesure légale tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.
- Dans le cadre d'un scrutin proportionnel, les listes sont établies avec des noms numérotés à partir de 1 en respectant l'alternance femme/homme ou homme/femme.



Les propositions de la loi électorale tunisienne pour l'élection (le 24 juillet 2011) de l'Assemblée Constituante



Suffrage universel

Suffrage égal

Inéligibilité de certaines catégories

Suffrage direct des députés

Suffrage indirect du président

Premiers pas pour comprendre la politique



Les modes de scrutin

Qu'est-ce qu'un scrutin (الاقتراع) ?

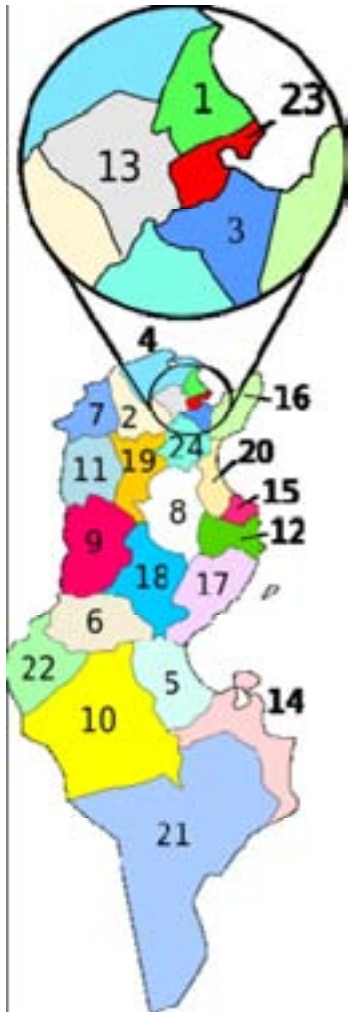


- C'est l'ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection. Il peut être public ou secret.

- Le mode de scrutin est l'ensemble des règles d'organisation spécifiques :
 - Comment voter ?
 - Comment comptabiliser les votes ?



Qu'est-ce qu'une circonscription (دائرة إنتخابية) ?



- Une circonscription électorale est une division d'un Etat de façon à permettre la représentation des citoyens sur une base géographique et/ou démographique.
- En Tunisie, 1 circonscription = 1 gouvernorat (sauf pour Tunis, Nabeul et Sfax).
- Il y a donc en Tunisie 27 circonscriptions.
- D'autres circonscriptions seraient rajoutées pour les tunisiens à l'étranger.

Quels sont les différents modes de scrutin (طرق الإقتراع) ?



Scrutin uninominal



On vote pour un seul candidat

versus

Scrutin plurinominal



On vote pour une liste de plusieurs candidats

Scrutin majoritaire



Le(s) candidat(s) est élu(s) s'il(s) obtient la majorité des voix

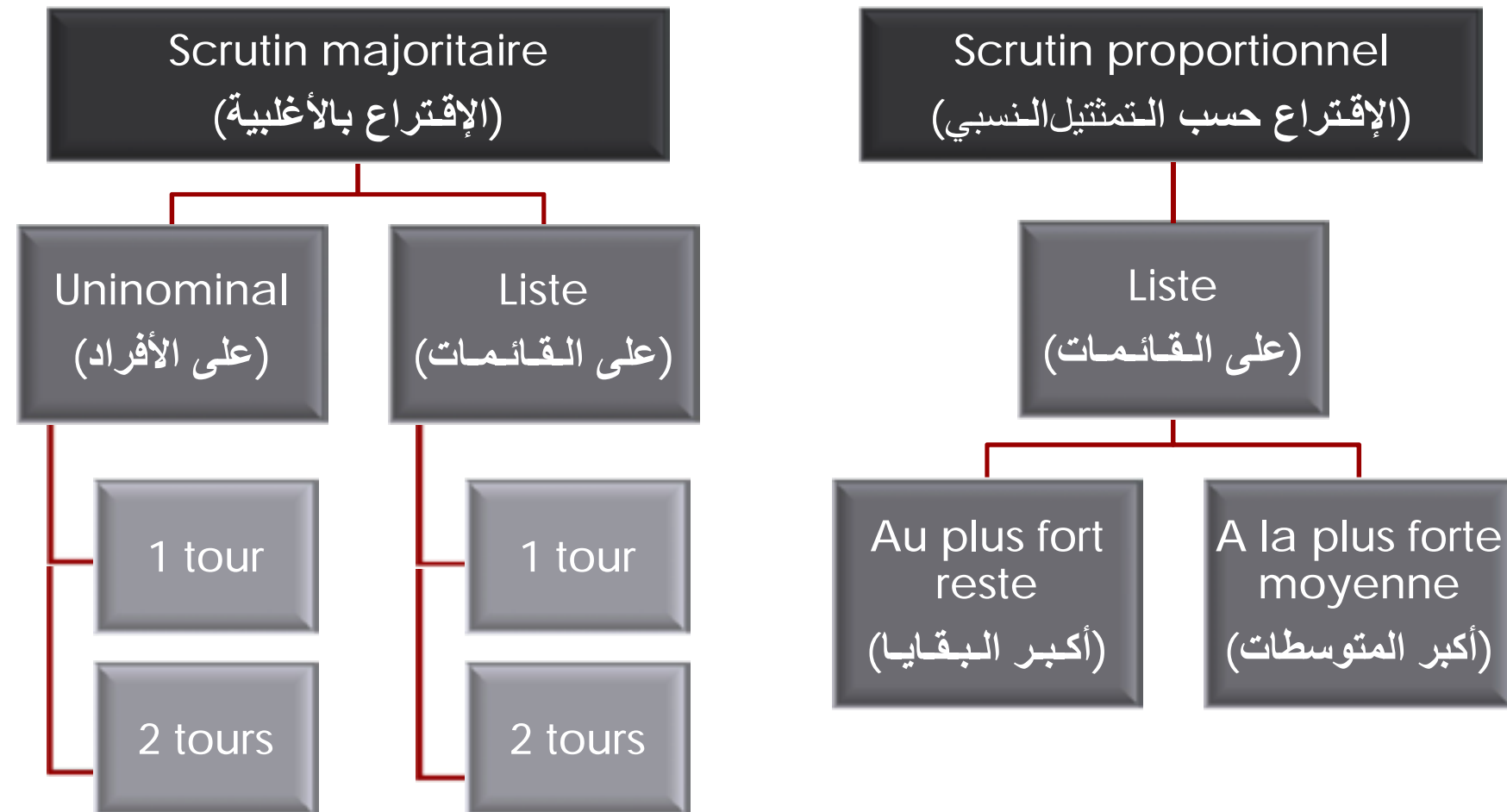
versus

Scrutin proportionnelle



Le nombre d'élus de chaque liste est calculé en fonction des suffrages obtenus

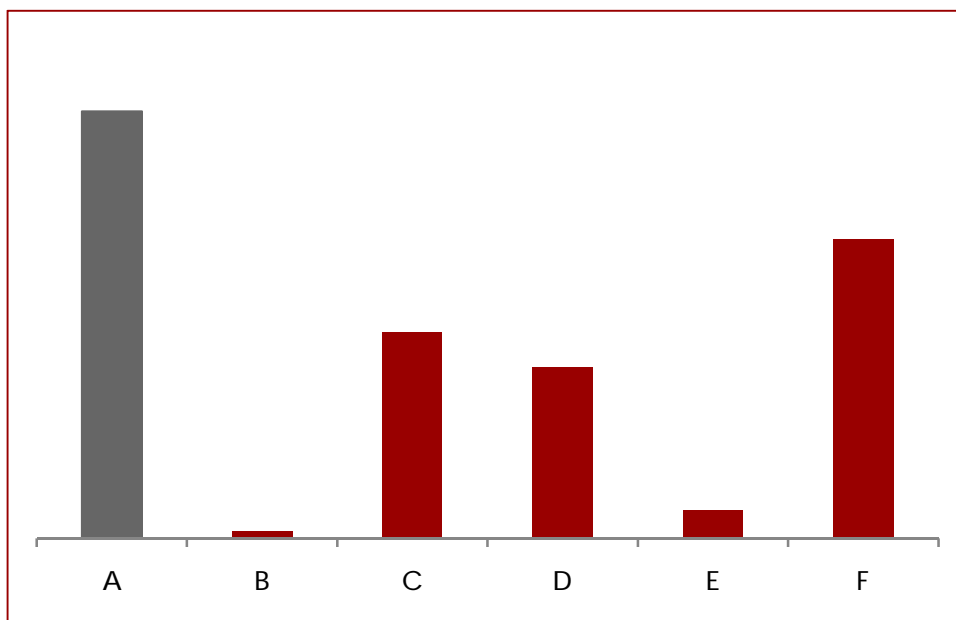
Scrutin majoritaire ou scrutin proportionnel ?



Scrutin majoritaire à 1 tour



- 6 listes (ou 6 candidats) : A, B, C, D, E et F
- Chacune obtient les suffrages suivants :

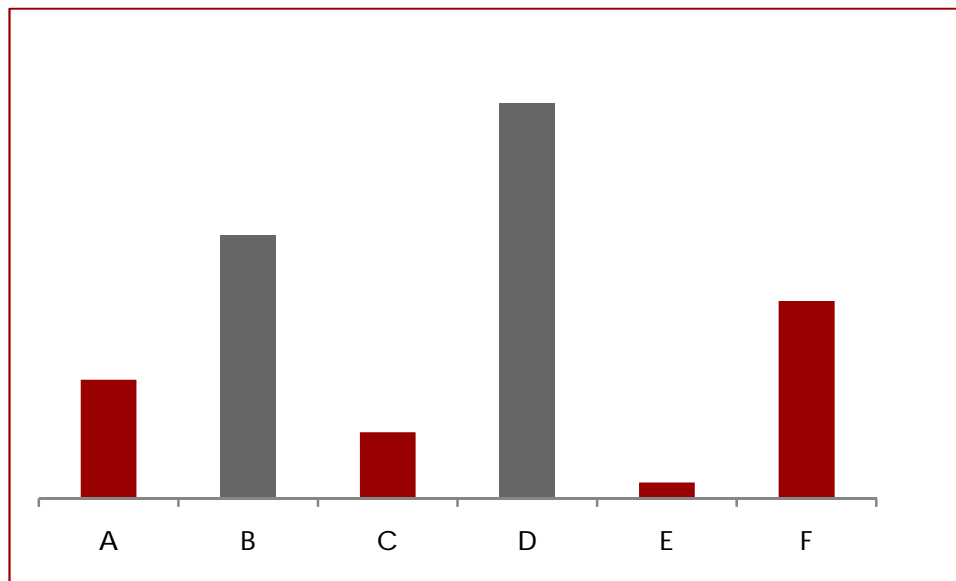


➔ A est élu

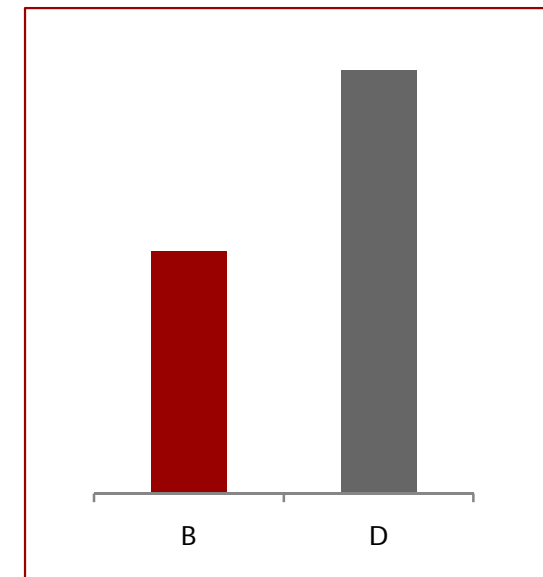
Scrutin majoritaire à 2 tours



- 6 listes (ou 6 candidats) : A, B, C, D, E et F
- Chacune obtient les suffrages suivants :



1^{er} tour



2^{ème} tour

L'obtention d'une **majorité absolue** au premier tour (> 50%) ne nécessite pas le passage au 2^{ème} tour

D est élu

Scrutin proportionnel (الإقتراع حسب التمثيل النسبي)



- On attribue 1 siège pour 60 000 habitants
- 1 circonscription de 240 000 habitants → 4 sièges
- Nombre de suffrages exprimés = 80 000
- 6 listes (A, B, C, D, E et F) :
 - A → 30 000
 - B → 500
 - C → 14 500
 - D → 12 000
 - E → 2 000
 - F → 21 000
- On doit calculer le quotient électoral (الحاصل الانتخابي)
Quotient électoral = nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir → $QE = 80\,000 / 4 = 20\,000$

Scrutin proportionnel

Comment attribuer les premiers sièges ?



- Rappel : Quotient électoral = 20 000
- On divise le nombre de suffrages exprimés obtenus par le quotient électoral

A	→	$30\ 000 / 20\ 000 = 1$	➔	1 siège
B	→	$500 / 20\ 000 = 0$		
C	→	$14\ 500 / 20\ 000 = 0$		
D	→	$12\ 000 / 20\ 000 = 0$		
E	→	$2\ 000 / 20\ 000 = 0$		
F	→	$21\ 000 / 20\ 000 = 1$	➔	1 siège



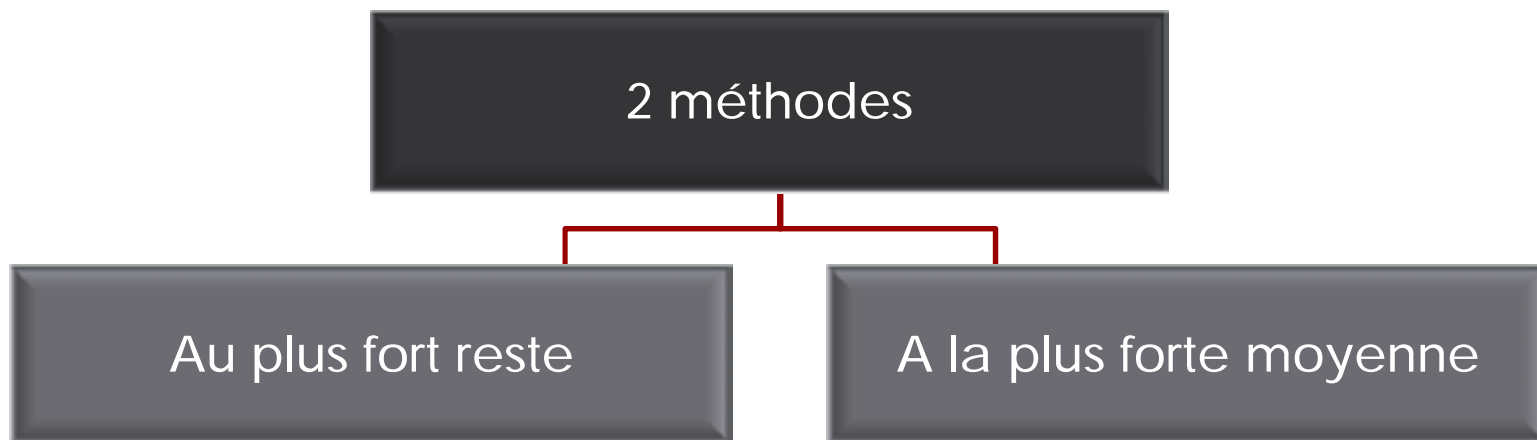
Deux sièges
attribués

A : 1 siège
F : 1 siège

Il reste 2 sièges non attribués

Scrutin proportionnel

Comment attribuer les sièges restants ?





Scrutin proportionnel au plus fort reste (أكبر البقايا)

Les 2 sièges restants sont attribués à la liste pour laquelle le reste est le plus grand.

A	→	$30\ 000 / 20\ 000 = 1$	1 siège	reste	10 000	
B	→	$500 / 20\ 000 = 0$		reste	500	
C	→	$14\ 500 / 20\ 000 = 0$		reste	14 500	1 siège
D	→	$12\ 000 / 20\ 000 = 0$		reste	12 000	1 siège
E	→	$2\ 000 / 20\ 000 = 0$		reste	2 000	
F	→	$21\ 000 / 20\ 000 = 1$	1 siège	reste	1000	



A : 1 siège
C : 1 siège
D : 1 siège
F : 1 siège



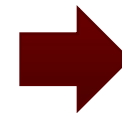
Scrutin proportionnel à la plus forte moyenne (أكبر المتوسطات)

Les voix de chacune des listes sont divisées par leur nombre de sièges de la première attribution auquel on rajoute 1 siège fictif. La liste qui a la plus forte moyenne obtient le premier siège non pourvu.

A	→	$30\ 000 / (1 + 1) =$	15 000	3 ^{ème} siège
B	→	$500 / (0 + 1) =$	500	
C	→	$14\ 500 / (0 + 1) =$	14 500	
D	→	$12\ 000 / (0 + 1) =$	12 000	
E	→	$2\ 000 / (0 + 1) =$	2 000	
F	→	$21\ 000 / (1 + 1) =$	10 500	

A	→	$30\ 000 / (2 + 1) =$	10 000	
B	→	$500 / (0 + 1) =$	500	
C	→	$14\ 500 / (0 + 1) =$	14 500	4 ^{ème} siège
D	→	$12\ 000 / (0 + 1) =$	12 000	
E	→	$2\ 000 / (0 + 1) =$	2 000	
F	→	$21\ 000 / (1 + 1) =$	10 500	

La procédure est poursuivie jusqu'à épuisement des sièges.



- A : 2 sièges
- C : 1 siège
- F : 1 siège

Le mot de la fin...



- Un grand merci à Mr Ghazi Gherairi, spécialiste en Droit Constitutionnel, pour sa lecture éclairée de ce document....

**Merci pour votre
attention**



Eveil politique

Tunis – Tunisie
Avril 2011



UNI ? Qui sommes-nous ?



- Nous sommes des enseignants universitaires. Nous provenons de plusieurs disciplines (Droit, Gestion, Economie, Médecine, ...) et établissements universitaires.
- Nous n'appartenons à aucun mouvement ou parti politique. Notre simple objectif est d'aider à décoder le langage politique.
- Ce document est disponible et peut être diffusé à condition d'indiquer sa source. Pour toute publication ou présentation en public, une autorisation préalable des auteurs est nécessaire. Vous pouvez nous contacter par mail, une version CD vous sera fournie.

Auteurs



- Salma ELLOUMI FOURATI (Coord.)
(ESSEC - Tunis)
- SelimaBEN AMMAR BEN YEDDER
(ESSEC - Tunis)
- Asma BOURAOUI KHOUJA
(ESC - Manouba)
- Myriam CHAABOUNI FOURATI
(Faculté de Médecine - Tunis)
- Lamia DARGHOUTH EL ASMI
(IHEC - Carthage)
- Olfa ERRAIS HENCHIRI
(ISCAE - Manouba)
- Feyrouz HENDAOUIBEN TANFOUS
(ISCAE - Manouba)
- Hayla KEKHIA MEDDEB
(ESSTED - DenDen)
- Asma KRIAAZAANOUNI
(IHET - Tunis)
- Olfa MARRAKCHI DARGHOUTH
(Faculté de Médecine - Tunis)
- Myriam TRABELSI GHARBI
(ISCC - Bizerte)
- Dajla ZGHALBOUHAHA
(ESSEC - Tunis)